



SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE

N° 10

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée Section ZH n° 45 sur le territoire de la commune d'Oeyregave auprès de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Le 21 Juin 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Avait donné procuration :

- Mme Christine FOURNADET à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Mme Marie-Anne CHEBOUB, Responsable du développement économique à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Georges MAIGNON, Directeur des Entreprises et des Initiatives Economiques
 - M. Régis JACQUIER, Directeur-Adjoint de l'Aménagement
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,

VU l'avis émis par le service des Domaines en date du 25 mars 2021,

VU la délibération du Comité Syndical n° 5 en date du 18 mai 2021 portant acquisition par le Syndicat Mixte auprès de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, de la parcelle cadastrée sur la commune de Oeyregave Section ZH n° 45 d'une superficie de 1ha 27a 21ca pour un montant total de 55 972,40 € hors frais notariés,

VU l'acte notarié, en date du 7 janvier 2022, concernant la cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Oeyregave Section ZH n° 45 d'une superficie de 1ha 27a 21ca par l'établissement public « Landes Foncier » à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de confirmer l'accord donné par le Comité Syndical du 18 mai 2021, à l'acquisition par le Syndicat Mixte auprès de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, de la parcelle cadastrée sur la commune de Oeyregave Section ZH n° 45 d'une superficie de 1ha 27a 21ca pour un montant total de 55 972,40 € hors frais notariés,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes afférents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON